

Appart-Hôtel Bassins à Flot Bordeaux (33)

Affaires - MER & GOLF

NUMÉRO DE DOSSIER : 6717

COORDONNÉES	
Résidence	Appart-Hôtel Bassins à Flot 21 Rue de Gironde 33000, Bordeaux
Exploitant	MER & GOLF 4, rue Jean Pommiès 33525, Bruges 05.56.92.17.30 contact@meretgolf.com
Cabinet de Syndic	FONCIA PYRENEES GASCOGNE 2 Avenue de la Butte aux Cailles 64600, ANGLET 05.59.11.11.11
Notaire programme	SELARL ELODIE DHILLY NOTAIRE 11 rue Saint Lazare 60200, Compiègne, 03.44.90.66.50 elodie.dhilly@notaires.fr
Référence cadastrale	Section SA n°42, 46

DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Total HT	82 500 €
Dont prix meubles anciens HT	600 €
Dont prix honoraires HT	8 500 €
Montant TVA	1 700 €
Total TTC	84 200 €
Frais Notaire	7 400 €
Total acte en mains	91 600 €
Rentabilité brute HT / HT	5.1 %
Numéro copropriété	44
Numéro d'exploitation	226
Type de lot	T1
Surface	24.69 m ² Carrez
Niveau / étage	2
Balcon	
Parking	Non
Classe énergie	D

DONNÉES FINANCIÈRES	
Charges de copro non récupérables (annuel)	88 €
Fonds de travaux (annuel)	0 €
Taxe foncière (2025)	246 €
Dont TOM remboursée	0 €
COPROPRIÉTÉ	
Date de la dernière AG	04/03/2026
Propriété des locaux d'exploitation	Copropriété
Année de construction	2016
DAT et livraison	-

DONNÉES D'EXPLOITATION	
Durée et début du bail	15 ans ferme - (22/02/2016 - 16/02/2031)
Loyer annuel HT	4 207 €
Mode d'indexation	Triennale - ILC plafonné à 3%/période
Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605 et 606
Classement de résidence de tourisme	non
COMMENTAIRE	
Déclarations de sinistre en DO, expertise concernant la défaillance de climatisation dans certains appartement et une incidence sur le groupe clim. Décollement enduit de façade avec risque de chute. Fuite récurrente à l'aplomb des menuiseries vitrées.	

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 13/05/2026 à 11:51